

Electricité : Linky ouvre la voie à de nouveaux tarifs



Le déploiement du compteur communicant a été officiellement lancé mardi. Le gouvernement réfléchit à instaurer de nouvelles offres tarifaires.

ERDF a officiellement lancé, mardi, le déploiement du compteur électrique communicant Linky, qui doit équiper 35 millions de foyers d'ici à la fin 2021. Pour le consommateur, le premier avantage sera d'obtenir une facturation au plus près de sa consommation réelle et de pouvoir faire réaliser un certain nombre d'opérations à

distance. Mais l'installation de Linky pourrait aussi bouleverser les politiques tarifaires des fournisseurs, qui pourront techniquement, avec l'accord de leurs clients, leur proposer des offres beaucoup plus individualisées. « *Linky est un "enabler" : il ouvre un champ de possibilités autour des services énergétiques, c'est la première brique de la transition énergétique* », a salué mardi Philippe Monloubou, le président du directoire d'ERDF.

Engie a pris les devants en lançant, en mai, une offre pour les premiers utilisateurs de Linky. « *Avec la transmission à l'heure près de la consommation du client, nous sommes capables de monter une offre sur mesure* », explique Augustin Honorat, directeur des particuliers chez Engie France. Au classique système heures pleines-heures creuses, l'offre Elec week-end ajoute une plage du vendredi soir au lundi matin avec un tarif réduit. En reportant une part de sa consommation, le client peut faire des économies et le fournisseur s'approvisionne moins cher.

Les vellétés du gouvernement

Le gouvernement s'est aussi saisi de ce dossier. Alors qu'il est en passe de céder la main sur la fixation des tarifs réglementés pour les particuliers à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), comme le prévoit la loi NOME de 2010, les pouvoirs publics ont des vellétés d'instaurer pour les ménages équipés de Linky de nouvelles options de tarif réglementé, par exemple autour... du week-end. Ils projettent ainsi de créer de nouvelles catégories de consommateurs, pour lesquelles la CRE devra proposer un tarif réglementé. « *Le gouvernement vient nous couper l'herbe sous le pied en cherchant à capter le consommateur, et sans couvrir les coûts. Dans un univers concurrentiel, ce n'est pas à lui de faire la grille tarifaire ni la politique marketing d'EDF, et encore moins à la CRE* », critique déjà Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie et président de l'Anode, qui regroupe des fournisseurs alternatifs (ENI, Lampiris...).

L'initiative a d'autant plus surpris certains fournisseurs alternatifs qu'ils ne souhaitent pas forcément se précipiter. « *On travaille à de nouvelles offres, mais on ne le proposera pas au début de la généralisation de Linky, cela donnerait des informations à nos concurrents* » pour un potentiel de clients limités, pointe Fabien Choné, pour Direct Energie. Il souhaite ainsi attendre la mise en oeuvre du mécanisme de capacité (pour développer des offres pour « effacer » sa consommation) et la future négociation sur le tarif d'acheminement de l'électricité. « *Ce sont des enjeux de 2017* », note-t-il. Engie prévoit aussi de nouveaux développements, « *mais pas en 2016* ».

Certains pointent déjà les risques d'offres tarifaires trop complexes. « *En Italie [où des compteurs évolués ont été largement déployés, NDLR], les fournisseurs proposent des offres bihoraires ou trihoraires. Mais elles ont peu de succès* », note Xavier Pinon, cofondateur de Selectra.info, un site de courtage d'offres. « *Quand il s'est ouvert, le secteur des télécoms a fait des offres très ciselées, avec par exemple un tarif à la minute commencée. Cela n'est pas toujours perçu positivement par les consommateurs* », note aussi Julien Tchernia, consultant et ancien de Lampiris. Il parie plutôt sur le développement de services d'économies d'énergie.